

■ **Garage Cuenot, succ. Oberli & Cie**, Le Locle, société en nom collectif (FOSC du 22.01.2002, p. 9). La société est dissoute est radiée par suite de remise de l'exploitation. Actifs et passifs repris, au sens de l'article 181 CO, par la société à responsabilité limitée 'Garage Cuenot Sàrl', au Locle.
Journal no 1543 du 23.06.2004
(02332594 / CH-645.4.095.575-2)